


Commission économique pour l'Europe
Comité de l'énergie durable
Trente-deuxième session

Genève, 13-15 septembre 2023

**Rapport du Comité de l'énergie durable sur les travaux
de sa trente-deuxième session**
Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction et participation	3
II. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	4
III. Débat de haut niveau : Mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe – Lancement de la plateforme sur les systèmes énergétiques résilients (point 2 de l'ordre du jour).....	5
IV. Fournir une énergie durable : réalisations du sous-programme depuis la trente et unième session du Comité de l'énergie durable (point 3 de l'ordre du jour).....	7
V. Garantir l'accès aux matières premières essentielles dans la région de la Commission économique pour l'Europe : obstacles à surmonter et chances à saisir (point 4 de l'ordre du jour).....	10
VI. Renforcer la connectivité énergétique grâce aux effets combinés des technologies et à la coopération régionale dans la région de la Commission économique pour l'Europe (point 5 de l'ordre du jour).....	12
VII. Rechercher des gains d'efficacité systémique et promouvoir la transformation numérique dans la région de la Commission économique pour l'Europe (point 6 de l'ordre du jour)	14
VIII. Suivi de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe (point 7 de l'ordre du jour).....	16
IX. Assistance technique, activités de sensibilisation et de collaboration à l'échelle régionale (point 8 de l'ordre du jour).....	16
A. Services consultatifs et activités de collaboration à l'échelle régionale	16
B. Projets extrabudgétaires et projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement.....	17
X. Perspectives : Travaux futurs du Comité de l'énergie durable (point 9 de l'ordre du jour)	17
A. Examen des résultats et de la planification du sous-programme	17
B. Approbation de documents	19



XI.	Élection du Bureau (point 10 de l'ordre du jour)	20
XII.	Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour).....	21
XIII.	Adoption du rapport et clôture de la session (point 12 de l'ordre du jour).....	21

I. Introduction et participation

1. Le rôle de la Commission économique pour l'Europe (CEE) dans le domaine de l'énergie durable est de contribuer à améliorer l'accès de tous à une énergie abordable et propre ainsi qu'à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur énergétique dans la région. Par son action, elle encourage la concertation sur les orientations et la coopération entre les gouvernements, les entreprises du secteur énergétique et d'autres parties prenantes. Le Comité de l'énergie durable met aujourd'hui l'accent, dans le cadre des activités de ses six organes subsidiaires, sur les systèmes énergétiques résilients, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les systèmes de production moins polluante d'électricité, le méthane provenant des mines de charbon et la transition juste, le gaz, l'hydrogène et la gestion durable des ressources.

2. À sa trente-deuxième session, le Comité a tenu des échanges de vues sur les moyens de créer des systèmes énergétiques résilients et neutres en carbone dans la région de la CEE tout en appuyant la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris, en mettant l'accent sur la gestion durable des ressources et l'accès aux matières premières essentielles, le renforcement des capacités de production d'énergie renouvelable, les effets combinés des technologies à émissions de carbone faibles ou nulles, la connectivité énergétique régionale, l'amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes et la transformation numérique du secteur de l'énergie, la gestion du méthane et la transition juste. Il a tenu sa session en présentiel, à Genève, du 13 au 15 septembre 2023.

3. Plus d'une centaine de participants des États membres de la CEE ci-après y ont pris part : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Norvège, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tadjikistan, Türkiye et Ukraine. Des représentants de l'Union européenne étaient également présents. Des experts de l'Australie, de l'Inde, du Pérou, de la République démocratique du Congo, de la Thaïlande, de la Tunisie et du Viet Nam ont pris part à la session au titre de l'article 11 du mandat de la Commission.

4. Les commissions régionales, institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies dont la liste suit étaient représentés : Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Conseil des ingénieurs au service de la transition énergétique, Observatoire international des émissions de méthane (IMEO), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation météorologique mondiale (OMM), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Union internationale des télécommunications (UIT).

5. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les institutions universitaires ci-après étaient représentées : Afrique Espérance, Agence internationale de l'énergie (AIE), Association of Business and Professional Women (ABPW), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque mondiale, Centre pour le climat de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Climate Champions, Commonwealth, Conseil mondial du pétrole, ESM Foundation, Eurasian Engineering Association, Eurasian Union of Experts in Subsoil (EUES), Forum économique mondial, Global Energy Interconnection Development and Cooperation Organization (GEIDCO), Groupe de travail n° 3 de l'Union européenne sur le stockage de l'énergie, Hydrogen Council, Human Right 2 Water, Imperial College London, Innovation and Industry Development Fund (IDF), Institute for Energy Efficiency in Production (EEP), Institute for Global Sustainability, International Petroleum Industry Environmental Conservation (IPIECA), Institut de hautes études internationales et du développement, Kazakh British Technical University, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Russian Renewable Energy Development Association, Tashkent State Technical University, Université de Genève, Université de Sheffield, Université de Zurich et World Nuclear Association.

6. À l'invitation du secrétariat, des experts indépendants et des représentants du secteur privé ont également pris part à la session.

II. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/148 – Ordre du jour provisoire annoté de la trente-deuxième session.

7. Le Président du Comité, Jürgen Keinhorst, a ouvert la réunion et présenté l'ordre du jour provisoire, qui a été adopté avec une modification mineure. Il a été décidé que le point 3 de l'ordre du jour (Fournir une énergie durable : réalisations du sous-programme depuis la trente et unième session du Comité de l'énergie durable) serait examiné en même temps que le point 7 (Perspectives : Travaux futurs du Comité de l'énergie durable), le vendredi 15 septembre 2023 à 15 heures.

8. Dans ses observations, le Président a déclaré que le Comité et ses six organes subsidiaires avaient toujours pour priorités la conception et la mise en place de systèmes énergétiques résilients. Il a remercié les présidents de ces organes pour leur rôle moteur, notamment dans l'exécution du programme de travail du Comité au cours de l'année écoulée. Il a fait observer que la session de cette année avait lieu pendant la Semaine de l'énergie durable et avait été précédée de la dixième session du Groupe d'experts de l'énergie durable (11 et 12 septembre 2023). Il a remercié le Président du Groupe d'experts d'avoir organisé des débats productifs sur le renforcement des capacités de production d'énergie renouvelable dans la région de la CEE et l'amélioration de la compréhension des modèles d'activité efficaces fondés sur les technologies à émissions de carbone faibles ou nulles.

9. Le Président a ensuite fait savoir que, tout au long de ses débats, le Comité s'intéresserait à la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans toute la région de la CEE en abordant les questions suivantes : la gestion des matières premières essentielles, le développement d'infrastructures énergétiques connectées au niveau régional, l'accélération des gains d'efficacité énergétique et de la transformation numérique du secteur de l'énergie, la réduction des émissions de méthane et l'avancement de la transition juste dans le secteur de l'extraction du charbon. Il a ajouté que des informations sur les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires seraient présentées. Enfin, il a salué l'action du Comité et de ses groupes d'experts, qui s'étaient acquittés avec une grande efficacité des tâches qui leur avaient été confiées, et a encouragé les États membres à donner des indications sur ce que le Comité pouvait faire pour les aider au mieux à mener leurs activités.

10. Dans ses observations liminaires, la Secrétaire exécutive de la CEE a souligné que la Commission avait pour mission de promouvoir l'intégration économique régionale et que la région, qui comptait en son sein certains des principaux pays producteurs et consommateurs d'énergie, avait un rôle clef à jouer dans la transition énergétique et les efforts menés pour garantir à l'humanité un avenir durable sur le plan énergétique. La région de la CEE se trouvait à un tournant décisif puisqu'elle était devenue le théâtre de conflits géopolitiques et de phénomènes climatiques extrêmes. La Secrétaire exécutive a invité les participants à se mettre d'accord sur une stratégie équilibrée et intégrée afin de résoudre ces nombreuses crises et de permettre à la région de sortir de sa trajectoire actuelle, qui menace le bien-être des sociétés et l'avenir de la planète. Elle les a également encouragés à réfléchir aux solutions à apporter à la triple crise planétaire, c'est-à-dire les trois principaux problèmes auxquels l'humanité est actuellement confrontée et qui sont liés entre eux : les changements climatiques, la pollution et les déchets, et l'appauvrissement de la biodiversité et de la nature. Elle a souligné que l'énergie pouvait grandement contribuer à favoriser la paix, la coopération, la durabilité et l'amélioration de la qualité de la vie des populations dans la région et au-delà, et elle a fait observer que des experts avaient défini des orientations claires pour permettre aux décideurs de parvenir à un système énergétique neutre en carbone grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique, aux solutions numériques, au déploiement des énergies renouvelables, à des technologies à haut rendement fondées sur des combustibles fossiles avec captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone (CUSC), à l'énergie nucléaire (notamment les techniques de pointe de production d'énergie nucléaire),

à l'hydrogène et à la gestion durable et intégrée des ressources naturelles. Elle a également précisé que la coopération entre les secteurs public et privé, notamment dans le domaine de la finance, était primordiale, et que le Comité avait joué un rôle de catalyseur du dialogue et de l'action et pouvait grandement contribuer à ce que les États membres de la CEE reçoivent davantage de soutien dans la transition énergétique.

III. Débat de haut niveau : Mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe – Lancement de la plateforme sur les systèmes énergétiques résilients (point 2 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/2023/11 – Plan de travail de la plateforme sur les systèmes énergétiques résilients ;
ECE/ENERGY/2023/12 – Advanced concept for the Platform on Resilient Energy Systems.

11. Des représentants de haut niveau de l'Espagne, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, ainsi que la Secrétaire générale adjointe de l'Organisation météorologique mondiale, ont prononcé des déclarations sur leurs difficultés, besoins et priorités actuels en ce qui concerne la résilience des systèmes énergétiques en période d'incertitude et de crises mondiales. Ils ont relevé d'importants obstacles à surmonter et risques à prendre en compte afin de pouvoir garantir à tous l'accès à une énergie abordable, durable, fiable et moderne.

12. Les objectifs et les fonctionnalités novatrices de la plateforme sur les systèmes énergétiques résilients ont été présentés au Comité. Des représentants des organisations partenaires de la plateforme, à savoir l'AIE, l'AIEA, la Banque mondiale, l'OMM, l'OSCE et l'UIT, ont souligné l'importance et la valeur de cet outil fondé sur l'intelligence artificielle. Les présidents des six organes subsidiaires du Comité ont attiré l'attention sur la façon dont leurs groupes d'experts respectifs entendaient mettre leur base de connaissances au service de la plateforme et ont formulé des recommandations à l'intention des États membres afin qu'ils les examinent. Enfin, des représentants de l'Albanie, de l'Arménie, de l'Autriche, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, du Kazakhstan, de la Norvège, du Portugal, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suisse, du Tadjikistan et de la Türkiye ont prononcé des déclarations et se sont prononcés en faveur de la poursuite des travaux relatifs à la plateforme.

13. À l'issue des débats, le Comité :

a) A rappelé ce qui était ressorti des débats tenus à sa trente et unième session, à savoir qu'un système énergétique résilient répond aux caractéristiques suivantes : il repose sur le droit souverain des États de définir leur politique énergétique nationale, les conditions d'exploitation de leurs ressources naturelles, leur bouquet énergétique, la structure générale de leur approvisionnement en énergie et le rythme et les modalités de la transformation de leurs systèmes énergétiques ; la planification et l'exploitation y tiennent compte des effets potentiels des changements climatiques sur l'offre et la demande d'énergie ; il contribue de manière optimale au développement social, économique et environnemental d'un pays ; il permet d'anticiper les chocs susceptibles de perturber les systèmes énergétiques, y compris les chocs résultant d'activités humaines ou d'origine climatique, d'y résister et de revenir rapidement à la normale ; il est décentralisé à tous les niveaux (régional, national et local) et dispose de larges capacités de production et de transport des énergies de substitution (y compris de capacités de réserve) (ECE/ENERGY/143) ;

b) A estimé qu'un cadre relatif aux systèmes énergétiques résilients devait reposer sur : i) la sécurité énergétique, qui garantit que l'énergie nécessaire est disponible à tout moment grâce à la diversité des approvisionnements ; ii) le caractère abordable de l'énergie durable, qui permet de réduire les coûts de l'électricité, du chauffage, du refroidissement et des transports et, dans le même temps, d'augmenter l'efficacité énergétique des systèmes ; iii) la durabilité environnementale, qui permet de réduire

l’empreinte carbone et d’obtenir des gains d’efficacité tout au long de la chaîne d’approvisionnement énergétique ;

c) A pris note avec satisfaction du document intitulé « Plan de travail de la plateforme sur les systèmes énergétiques résilients » (ECE/ENERGY/2023/11), où sont décrites plusieurs activités que mèneront ses organes subsidiaires et qui se rapportent aussi aux plans de travail desdits organes pour 2024-2025 en ce qui concerne le renforcement de la résilience des systèmes énergétiques ;

d) A approuvé le lancement d’un processus collaboratif commun visant à développer la plateforme sur les systèmes énergétiques résilients et a souligné qu’il fallait mener davantage de consultations à ce sujet. Il a prié le secrétariat d’organiser un atelier avec les pays membres afin qu’ils examinent dans le détail la proposition de plan de travail de la plateforme sur les systèmes énergétiques résilients, et il a estimé qu’il faudrait consacrer des ressources extrabudgétaires à la plateforme et décidé oui qu’une proposition de projet complète serait présentée à une prochaine session du Comité exécutif de la CEE ;

e) A rappelé qu’il fallait faire participer toutes les parties intéressées à l’établissement d’un système énergétique résilient, de sorte qu’elles prennent la démarche en main et développent un sentiment de responsabilité quant à ses résultats. Il a estimé que la transition vers la neutralité climatique, indispensable au renforcement de la résilience d’un système énergétique, allait certes créer de nouvelles possibilités, mais qu’elle risquait aussi de perturber les secteurs à forte intensité de carbone et d’énergie, ainsi que les régions, les communautés et les entreprises qui dépendent de ces secteurs. Il a donc demandé aux États membres de la CEE d’évaluer les effets sociaux de la transition au stade de la planification afin de mettre au point des mécanismes de protection et d’amélioration adaptés et de se préparer à cette nouvelle donne grâce à des politiques bien conçues. Il leur a également demandé d’appuyer les activités relatives à la conception et à la mise en place de systèmes énergétiques résilients en y allouant des ressources extrabudgétaires¹ ;

f) A constaté que dans certains pays de la région, les décideurs avaient besoin d’outils pour pouvoir exploiter les informations fiables disponibles, prendre des décisions éclairées et opérer des arbitrages complexes afin de concevoir et de mettre en place des systèmes énergétiques résilients ;

g) A pris note avec satisfaction de la proposition inédite, opportune et novatrice, énoncée dans le document de réflexion détaillé du secrétariat (ECE/ENERGY/2023/12), relative à une plateforme sur les systèmes énergétiques résilients qui consisterait en : a) un outil fondé sur l’intelligence artificielle utilisant une sélection de sources d’information vérifiées qui facilite l’élaboration de politiques et la prise de décisions ciblées et sur mesure ; b) un espace unique en son genre consacré à l’échange d’informations et à des dialogues multipartites inclusifs répondant à des besoins sur des questions thématiques, et reposant sur la collecte et la gestion des données ainsi que sur l’analyse des politiques. Il a demandé des précisions sur cette proposition ;

h) A pris note avec satisfaction de la coopération stratégique établie avec plusieurs organisations internationales – notamment l’AIE, l’AIEA, la Banque européenne d’investissement, la Banque mondiale, l’OMM, l’OSCE et l’UIT –, qui mettent leurs bases de connaissances au service du développement de la plateforme ;

i) A demandé aux États membres d’allouer les ressources extrabudgétaires nécessaires et de donner l’impulsion requise pour appuyer les outils de la plateforme et les activités menées dans le cadre de celle-ci qui répondent à la nécessité absolue de renforcer la résilience des systèmes énergétiques dans la région de la CEE et pour lesquels les crédits inscrits au budget ordinaire ne suffisent pas. Il a prié son Bureau de lui rendre compte, à sa trente-troisième session, de l’état d’avancement de toutes les activités relatives à la plateforme ;

¹ L’Autriche a insisté sur la nécessité d’accélérer le déploiement des énergies renouvelables et les gains d’efficacité énergétique pour mener à bien la transition énergétique et a souligné qu’elle ne considérerait pas l’énergie nucléaire comme une source d’énergie résiliente ou durable.

j) A souligné l'importance des questions de genre et des questions intergénérationnelles, qui font partie intégrante des efforts menés pour établir des systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE, et des occasions à saisir pour aborder ces questions. Le passage à des systèmes énergétiques neutres en carbone pouvait être porteur de transformations en matière d'égalité des sexes et aider à donner des moyens d'action aux femmes dans le secteur de l'énergie, et l'accès à une énergie abordable, durable, fiable, sûre et moderne était une condition indispensable à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 et à l'autonomisation des femmes et des filles. Le Comité a également estimé que les jeunes, en tant que groupe parmi les plus touchés par les inégalités en matière d'énergie et par les changements climatiques, avaient tout intérêt à trouver des solutions. Il a prié le secrétariat de veiller à ce que le genre et la jeunesse soient des axes prioritaires dans le cadre de la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE ;

k) S'est dit conscient des conséquences de l'agression injustifiée lancée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, en l'absence de toute provocation, sur la résilience des systèmes énergétiques en Ukraine et dans le reste de la région de la CEE^{2, 3} ;

l) A estimé qu'il fallait continuer à aider l'Ukraine et les pays membres voisins à réparer les dommages occasionnés aux infrastructures et systèmes énergétiques par suite de ladite agression.

IV. Fournir une énergie durable : réalisations du sous-programme depuis la trente et unième session du Comité de l'énergie durable (point 3 de l'ordre du jour)

14. Le Comité a examiné les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du sous-programme Énergie durable depuis sa trente et unième session et a constaté que les activités du sous-programme restaient d'actualité, en particulier celles en rapport avec ses priorités stratégiques : renforcer la résilience des systèmes énergétiques ; promouvoir la gestion durable des ressources ; aider les États membres à réaliser leurs objectifs au titre de l'objectif 7 en renforçant leurs capacités de production d'énergie renouvelable et en améliorant leur efficacité énergétique ; faciliter la création dans la région de la CEE d'un écosystème de l'hydrogène fondé sur un hydrogène renouvelable ou à émissions de carbone faibles ou nulles ; promouvoir des pratiques optimales en matière de gestion et de réduction des émissions de méthane ; élaborer des pratiques favorisant une transition énergétique juste et inclusive.

15. Le Comité a pris note avec satisfaction des activités et réalisations de ses six organes subsidiaires, notamment au vu des difficultés d'ordre économique, géopolitique, énergétique, social, logistique, climatique et environnemental auxquels la région de la CEE fait actuellement face. Il a demandé aux États membres d'appuyer financièrement l'exécution des projets et des activités visant à concrétiser ses priorités et à remédier aux difficultés qui se font jour.

16. Le Comité a pris note avec satisfaction de l'accélération de l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) à l'échelle mondiale, en particulier dans les pays de l'Union européenne, grâce au projet extrabudgétaire en cours intitulé « Appui aux États membres de la CEE en vue du développement et de l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources ».

17. Le Comité a pris note avec satisfaction de la note d'information sur la mise en adéquation de l'exploitation des matières premières essentielles avec le développement durable (« Policy brief on aligning critical raw materials development with sustainable development ») et de la contribution du Groupe d'experts de la gestion des ressources au forum politique de haut niveau qui s'est tenu à New York.

² Trente et un États membres ont voté en faveur de l'inclusion dans le rapport des paragraphes 14 k) et 14 l) du point III, un pays (la Fédération de Russie) a voté contre, et un pays s'est abstenu.

³ La Fédération de Russie s'est opposée à l'inclusion dans le rapport des paragraphes 14 k) et 14 l) du point III et a demandé aux membres du Comité de s'abstenir de politiser les débats.

18. Le Comité a fait observer qu'il convenait de déterminer si et comment l'élaboration d'une taxonomie internationale de l'hydrogène et de spécifications en la matière sur la base de la CCNU et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources permettrait de définir un langage commun et une approche globale concernant l'hydrogène. Il a aussi fait observer que l'élaboration d'un système d'alerte précoce pour les minerais essentiels et autres ressources en lien avec la CCNU et le Système de gestion des ressources permettrait aux pays de prendre des décisions éclairées et d'adapter leurs plans d'action nationaux en conséquence pour éviter des pénuries et offrirait une source fiable d'informations à jour sur la disponibilité et la qualité des ressources ainsi que l'accès à celles-ci. L'activité portant sur la taxonomie de l'hydrogène et les spécifications en la matière fondées sur la CCNU et le Système de gestion des ressources sera coordonnée par l'Équipe spéciale de l'hydrogène, qui rend compte au Groupe d'experts du gaz, en concertation avec d'autres groupes d'experts, et suivra les principes du développement durable et des droits de l'homme. L'activité relative à l'élaboration d'un système d'alerte précoce pour les matières premières essentielles et d'autres ressources en lien avec la CCNU et le Système de gestion des ressources sera coordonnée par le Groupe d'experts de la gestion des ressources. Le Comité a demandé aux États membres de fournir des ressources extrabudgétaires pour appuyer l'exécution de ces activités utiles qui tombent à point nommé.

19. Le Comité a pris note avec satisfaction de la création de trois équipes spéciales techniques chargées respectivement de la réduction des émissions de méthane, de la transition juste et de l'exploitation et la fermeture des mines de charbon en toute sécurité, qui relèveront du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste.

20. Le Comité a pris note avec satisfaction des études techniques sur la transition dans le secteur de l'extraction du charbon élaborées par le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste, qui portent sur les thèmes suivants : a) l'élaboration de lignes directrices fondées sur des principes concernant la conception et la mise en œuvre en Albanie et en Serbie d'un programme de fermeture de mine efficace, sans risque et respectant l'environnement⁴ ; b) l'évaluation de la demande de charbon au Tadjikistan jusqu'en 2050 et examen des substituts possibles à cette ressource dans le bouquet énergétique du pays⁵.

21. Le Comité a pris note avec satisfaction des activités de sensibilisation menées par le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste, en particulier : a) la série de réunions en ligne Methane Mondays (Lundis du méthane), qui est un succès ; b) les activités visant à faire participer les jeunes afin de favoriser la formation d'une nouvelle génération d'experts de l'énergie et de garantir une transition énergétique juste ; c) l'obtention de ressources aux fins de l'exécution d'un projet extrabudgétaire sur le renforcement des capacités nationales en ce qui concerne la réduction des émissions de méthane provenant des mines de charbon en activité et désaffectées et la mesure et la gestion des émissions de méthane tout au long de la chaîne de valeur du gaz naturel ; d) l'adoption par le Conseil économique et social d'un projet de résolution (E/RES/2023/18⁶) sur le guide des meilleures pratiques pour une gestion efficace au niveau national du méthane provenant des mines de charbon, dans lequel le Conseil a décidé « d'inviter les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les organisations internationales et les commissions régionales à envisager la possibilité de prendre des mesures propres à assurer l'application du guide à l'échelle mondiale » (p5 E/2023/15/Add.1).

⁴ « A study on the geological and mining conditions and development of technical, principle based guidelines for designing and implementing a programme for mine closure in Albania and Serbia », d'Aleksander Wrana et Aleksander Frejowski, Central Mining Institute et CEE (<https://unece.org/sed/documents/2022/12/presentations/study-geological-and-mining-conditions-and-development>).

⁵ « Assessment of coal demand in Tajikistan to 2050 and the alternative options for replacing coal in the country's energy mix » (<https://unece.org/sed/documents/2023/03/working-documents/assessment-coal-demand-tajikistan-2050-and-alternative>).

⁶ <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N23/226/64/PDF/N2322664.pdf?OpenElement>.

22. Le Comité a noté avec satisfaction que le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité avait continué à diffuser les conclusions tirées du projet extrabudgétaire intitulé « Mieux comprendre les conséquences et les perspectives liées à la transition des secteurs à forte intensité d'énergie et d'électricité de la région de la CEE vers la neutralité carbone d'ici à 2050 », exécuté en décembre 2022, et que la boîte à outils pour la neutralité carbone était utilisée aux niveaux national et infrarégional. La publication intitulée « Rebuilding Ukraine with a Resilient, Carbon-Neutral Energy System » (Rebâtir l'Ukraine en la dotant d'un système énergétique résilient et neutre en carbone) est parue en juin 2023, et les feuilles de route pour la République de Moldova et la région de l'Asie centrale sont en cours d'élaboration. Le Comité a encouragé les États membres à utiliser la boîte à outils de la CEE sur la neutralité carbone⁷, avec l'appui des experts de la Commission.

23. Le Comité a pris note avec satisfaction des efforts fournis par le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et des résultats du projet du Fonds commun pour les objectifs de développement durable portant sur la gestion de la double crise alimentaire et énergétique en Ukraine grâce à des technologies innovantes et à des pratiques agricoles flexibles, exécuté par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PNUE et la CEE. Il a aussi pris note avec satisfaction des résultats du dialogue multipartite sur l'utilisation du potentiel inexploité de la bioénergie en Ukraine dans le contexte de la sécurité énergétique et alimentaire, à savoir des recommandations concrètes sur les moyens de promouvoir le rôle de la bioénergie dans le futur système énergétique ukrainien.

24. Le Comité a pris note avec satisfaction de la note d'information sur l'amélioration de la connectivité des systèmes électriques à l'appui de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7, élaborée par le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité et le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, en collaboration avec le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), et présentée au forum politique de haut niveau de 2023, à New York.

25. Le Comité a noté avec satisfaction que le Groupe d'experts du gaz avait organisé un dialogue sur les systèmes énergétiques résilients (Genève et en ligne, 18 octobre 2022)⁸. Les participants se sont intéressés aux risques d'interruption de l'approvisionnement en gaz en Europe, au rééquilibrage des sources d'approvisionnement en gaz, à la mise en place de voies de remplacement pour l'approvisionnement en gaz naturel, et aux défis interdépendants à relever pour assurer la résilience, notamment la sécurité de l'approvisionnement, l'accessibilité financière et la durabilité environnementale dans le contexte du Programme d'action des Nations Unies pour le climat.

26. Le Comité a noté qu'il fallait absolument développer rapidement des infrastructures d'approvisionnement en hydrogène afin de créer une chaîne de valeur de l'hydrogène en partant de zéro, ou presque, pour mettre en place un secteur d'activité à la fois immense et complexe. À ce propos, il a estimé que les infrastructures gazières existantes – pipelines, transporteurs et terminaux de gaz naturel liquéfié (GNL), compresseurs et stockage – avaient un rôle à jouer dans le démarrage de la production, du transport et de la consommation d'hydrogène, et qu'elles pouvaient éventuellement être converties à cette fin.

27. Le Comité s'est félicité du travail réalisé par le Groupe d'experts du gaz et d'autres organes subsidiaires, en particulier le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et le Groupe d'experts de la gestion des ressources, pour rationaliser les activités relatives à l'hydrogène entreprises sous ses auspices et pour mettre sur pied une Équipe spéciale de l'hydrogène. Il a noté que cette équipe avait vu le jour parce que les États membres de la CEE s'accordaient tous sur l'importance déterminante de l'hydrogène pour la mise en place d'un système énergétique neutre en carbone. L'Équipe spéciale a trois grands axes de travail : a) l'élaboration de normes sur l'hydrogène durable (notamment dans le cadre de la CCNU et du Système de gestion des ressources) ; b) le développement de la chaîne de valeur de l'hydrogène ; c) l'exploitation des synergies avec les sources d'énergies renouvelables.

⁷ Boîte à outils pour la neutralité carbone : <https://carbonneutrality.unece.org/>.

⁸ <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/Natural-Gas/events/370493>.

Elle élargira la portée des initiatives actuelles aux pays d'Asie centrale, du Caucase et des Balkans occidentaux.

28. Le Comité a pris note des activités menées par le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, notamment en collaboration avec le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, mais aussi d'autres organes subsidiaires et d'autres sous-programmes de la CEE, pour renforcer l'efficacité des systèmes grâce à des avancées dans la recherche économique, technique et stratégique, conformément au Programme 2030.

29. Le Comité a pris note des progrès accomplis par le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité en ce qui concerne certaines stratégies d'amélioration de la résilience des systèmes électriques, notamment le déploiement de solutions de stockage de l'énergie et l'augmentation de la connectivité énergétique, l'évaluation des effets de l'évolution des utilisations finales de l'énergie (notamment l'intégration de la mobilité électrique et d'autres actifs intelligents en périphérie de réseau) sur la fiabilité du système énergétique, et l'exploitation du potentiel d'efficacité du système énergétique grâce à la transformation numérique, compte tenu des questions relatives à la cybersécurité, la réduction de l'empreinte carbone et l'amélioration de la performance énergétique du cadre bâti, les conditions de financement et le contexte intergouvernemental global sur le plan des politiques dans lequel il convient d'intégrer les nombreux éléments nécessaires pour affronter efficacement les difficultés et les risques.

30. Le Comité a pris note avec satisfaction des travaux du sous-programme Énergie durable relatifs à la prise en compte des questions de genre dans toutes les activités. Il a également pris note du rôle que les femmes pouvaient jouer dans le domaine de l'énergie durable et a réaffirmé la nécessité de promouvoir la parité des sexes dans ses programmes et ceux de ses organes subsidiaires et de faire le point à ses prochaines sessions sur les progrès accomplis.

31. Le Comité a en outre pris note des activités du sous-programme Énergie durable visant à mettre l'accent sur les questions intergénérationnelles dans le secteur énergétique de la région de la CEE. Il s'est félicité de l'établissement d'un groupe de jeunes pour la gestion des ressources en tant que groupe de travail du Groupe d'experts de la gestion des ressources, pendant la Semaine de la gestion des ressources 2023 de la CEE (Genève, 25-28 avril 2023), et du rôle joué par le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste lors de la soixante et unième édition du Programme de hautes études, au cours duquel il a animé un programme de deux semaines (Genève, 3-14 juillet 2023) destiné à des étudiants internationaux sur la création d'emplois verts et un avenir fondé sur les droits en vue d'une transition juste dans le contexte des secteurs polonais et kazakhstanais de l'extraction du charbon.

V. Garantir l'accès aux matières premières essentielles dans la région de la Commission économique pour l'Europe : obstacles à surmonter et chances à saisir (point 4 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/2023/13 – Garantir l'accès aux matières premières essentielles dans la région de la Commission économique pour l'Europe : obstacles à surmonter et chances à saisir ;
CSE-32/2023/INF.2 – Policy brief on aligning critical raw materials development with sustainable development.

32. Un groupe d'experts a souligné que, pour faire face aux changements climatiques et favoriser un développement durable, la région de la CEE devait optimiser la gestion de ses ressources naturelles, s'agissant notamment des matières premières essentielles, et qu'un approvisionnement résilient, durable et éthique en matières premières essentielles jouait un rôle central dans la production d'énergies propres, la décarbonisation du secteur de la mobilité et la transformation numérique. Les participants ont noté qu'il fallait tenir compte de plusieurs questions importantes d'ordre environnemental, économique et social pour parvenir à la résilience en matière d'approvisionnement en ressources et que les pouvoirs

publics, le secteur industriel, le secteur financier et la société civile devaient collaborer en partageant des informations et des connaissances utiles sur le plan social et environnemental. Ils ont ensuite examiné la question de l'accès aux matières premières essentielles dans la région de la CEE, qui constitue l'une des conditions de la transition énergétique vers la sobriété carbone, et passé en revue les principaux obstacles et risques pesant sur l'offre et la demande de ces matières premières, tels que les tensions géopolitiques, les impacts environnementaux, les distorsions de marché et les évolutions technologiques. Ils ont également étudié les autres solutions susceptibles de renforcer la résilience et la durabilité de la chaîne de valeur des matières premières essentielles, notamment la diversification des sources, la transition vers une économie circulaire, la promotion de l'innovation et de la coopération, et le renforcement de la gouvernance et de la transparence. Enfin, ils ont accordé une attention particulière à l'Asie centrale, région riche en ressources naturelles, notamment en énergies renouvelables et en matières premières essentielles.

33. À l'issue des débats, le Comité :

a) A estimé que l'accès aux matières premières essentielles était indispensable pour que la région de la CEE puisse atteindre ses objectifs relatifs au climat et au développement durable et progresse vers des sociétés numériques neutres en carbone. Il a également noté que plusieurs facteurs, tels que les tensions géopolitiques, les impacts environnementaux, les distorsions de marché et les évolutions technologiques, influençaient l'offre et la demande de ces matières premières, et qu'ils entraînaient des difficultés et faisaient peser des risques sur la résilience et la durabilité des chaînes de valeur des matières premières essentielles. Il a pris note des autres solutions susceptibles de renforcer la résilience et la durabilité des chaînes de valeur des matières premières essentielles, notamment la diversification des sources primaires, la transition vers une économie circulaire, la promotion de l'innovation et de la coopération, le renforcement de la gouvernance et de la transparence et l'augmentation des investissements (ECE/ENERGY/2023/13), mesures qui devaient être conformes aux principes du développement durable et des droits de l'homme ;

b) A constaté que l'Asie centrale était une région riche en ressources naturelles, notamment en énergies renouvelables et en matières premières essentielles, et que le potentiel de mise en valeur de ces matières premières y était donc élevé. Il a néanmoins estimé que les pays de cette région se heurtaient à plusieurs obstacles, notamment le manque d'infrastructures, d'investissements, de technologies et de cadres réglementaires, et qu'ils devaient élaborer des cadres nationaux compatibles avec les normes internationales. La CCNU et le Système de gestion des ressources pouvaient aider l'Asie centrale à exploiter son potentiel et à augmenter les investissements verts dans les matières premières essentielles et permettre d'établir un langage commun et une approche globale concernant la gestion durable des ressources naturelles, y compris les matières premières essentielles. Ces outils pouvaient aussi faciliter la collecte, l'analyse et la communication des données et renforcer la transparence et la responsabilité ;

c) S'est félicité de l'accélération de l'application de la CCNU dans le monde, et en particulier dans les pays de l'Union européenne (UE), s'agissant notamment des ressources minérales et anthropiques. Il s'est également félicité de l'exécution du projet extrabudgétaire financé par la Commission européenne intitulé « Appui aux États membres de la CEE en vue du développement et de l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources » (2020-2024), qui avait facilité l'accélération de l'application de la CCNU dans toute l'Europe et au-delà et débouché sur des résultats concrets susceptibles de mener à une seconde phase. Conscient de l'ampleur de la tâche consistant à mettre en œuvre la CCNU et le Système de gestion des ressources dans la région de la CEE et au-delà et à mettre en place les capacités requises pour l'application de ces deux instruments au niveau national, il a prié le secrétariat de continuer d'essayer d'obtenir des ressources extrabudgétaires supplémentaires ;

d) A pris note de l'état d'avancement de la création de centres internationaux d'excellence pour la gestion durable des ressources dans la région de la CEE et au-delà. Conscient de l'importance de ces centres, qui devront fournir des services de diffusion, d'appui aux politiques, de conseil et de consultation techniques, d'éducation, de renforcement des capacités et de formation au sujet de la CCNU et du Système de gestion des ressources dans la région de la CEE et au-delà, il a demandé à être informé, à sa trente-troisième session, des éventuels progrès accomplis dans la constitution d'un réseau de centres collaboratif

coordonné par le secrétariat et répondant à toutes les normes et lignes directrices adoptées par la CEE. Enfin, il a demandé aux États membres de fournir des ressources pour faciliter la création de ces centres dans la région de la CEE, notamment en Asie centrale ;

e) A estimé qu'il importait de disposer de données sociales, environnementales et économiques complètes sur les projets relatifs aux matières premières essentielles. Il était recommandé de lancer une initiative en faveur de l'échange d'informations sur les marchés des minerais essentiels pour résoudre les problèmes liés aux divergences entre les données, aux lacunes en la matière ainsi qu'au manque de traçabilité, et à des pratiques opaques de fixation des prix qui influent sur la disponibilité et la durabilité des minerais essentiels. Il a noté en outre qu'une initiative de ce type faciliterait l'élaboration des politiques publiques, le développement des entreprises du secteur et les flux d'investissement ainsi que l'innovation et la coopération entre les parties prenantes, et qu'elle devrait être conforme aux principes du développement durable et des droits de l'homme et contribuer aux objectifs communs que sont la transition vers la neutralité carbone, l'accès à une énergie durable abordable, et la réalisation des ODD. Il a prié les États membres de coopérer et de verser des fonds extrabudgétaires aux fins de l'établissement de la plateforme d'information ;

f) A pris note du document intitulé « Garantir l'accès aux matières premières essentielles dans la région de la Commission économique pour l'Europe : obstacles à surmonter et chances à saisir » (ECE/ENERGY/2023/13) et a recommandé qu'il soit révisé, en coopération avec la CESAP, afin que les observations des États membres y soient prises en compte. Il a pris note avec satisfaction de la note d'information sur la mise en adéquation de l'exploitation des matières premières essentielles avec le développement durable, présentée au forum politique de haut niveau, à New York, en juillet 2023, document qui met en exergue l'importance de ces matières premières dans la transition vers la neutralité carbone grâce, notamment, au déploiement à grande échelle d'énergies renouvelables et au stockage de l'énergie, et annonce une probable hausse exponentielle de la demande de ces matières dans un avenir proche qui ferait de la production durable à partir de ressources primaires et secondaires (anthropiques) un aspect crucial ;

g) A noté avec satisfaction que, dans sa résolution E/RES/2023/19, adoptée le 23 juillet 2023, le Conseil économique et social recommandait une large diffusion du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources et invitait les États Membres de l'ONU, les organisations internationales et les commissions régionales à envisager la possibilité de prendre des mesures propres à assurer l'application des principes et prescriptions du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources à l'échelle mondiale. Il a estimé que le Système de gestion des ressources était susceptible de faciliter la gestion d'un système hybride complexe de ressources renouvelables et non renouvelables, compte tenu de leurs caractéristiques et différences particulières, en tenant compte des interactions entre l'eau, l'alimentation et l'énergie. Il a également noté avec satisfaction que le Conseil économique et social avait adopté sa résolution E/RES/2023/20 relative à la décision I (70) de la Commission économique pour l'Europe, intitulée « Demande de renforcement du rôle du secrétariat de la Commission économique pour l'Europe pour ce qui est d'aider les États membres à mettre en place des systèmes énergétiques résilients et à moderniser leurs systèmes de gestion des ressources ». Il a demandé aux États membres d'appuyer cette demande aux étapes suivantes, notamment au sein de la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission) de l'Assemblée générale.

VI. Renforcer la connectivité énergétique grâce aux effets combinés des technologies et à la coopération régionale dans la région de la Commission économique pour l'Europe (point 5 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2022/3 – Rapport de situation 2022 sur les énergies renouvelables – Principales conclusions ;
ECE/ENERGY/GE.5/2023/5 – Transition vers la neutralité carbone des systèmes électriques – Principes communs pour un approvisionnement fiable ;

ECE/ENERGY/GE.7/2023/3 – État d'avancement de l'exécution des plans d'action nationaux relatifs aux énergies renouvelables dans 17 pays de la CEE ;
 CSE-32/2023/INF.3 – Policy brief on advancing power system connectivity in support of SDG7.

34. Dans le cadre d'une table ronde, des experts ont discuté de ce qu'il convenait de faire pour améliorer la résilience des systèmes énergétiques grâce aux effets combinés des technologies à émissions de carbone faibles ou nulles et à l'amélioration de la connectivité énergétique régionale et du commerce de l'énergie. Ils ont souligné que l'électricité représentait actuellement 20 % du bouquet énergétique final de la région de la CEE et que, pour parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2050, il faudrait procéder à l'électrification poussée des systèmes énergétiques et procéder à des changements structurels de ces derniers, ce qui multiplierait par deux la demande d'électricité. Ils ont néanmoins noté que, si la tendance était au remplacement du fossile par l'électrique, l'électricité présentait toujours une intensité carbone élevée dans la région et le réseau électrique actuel ne pouvait absorber une importante augmentation de la production d'origine renouvelable. Ils ont fait observer qu'au niveau régional, la production d'électricité reposait encore pour moitié sur les combustibles et que cette activité générait plus de 4 gigatonnes de CO₂ chaque année, soit près de 30 % des émissions totales du secteur de l'énergie. Enfin, ils ont précisé que, pour parvenir à un système énergétique à zéro émission nette d'ici à 2050, la production d'électricité devrait présenter un bilan carbone négatif et qu'il était donc nécessaire qu'elle se décarbonise rapidement et qu'elle contribue à prévenir les pires effets des changements climatiques.

35. À l'issue des débats, le Comité :

a) A estimé que la région de la CEE devait pleinement adhérer au concept de systèmes électriques à émissions de carbone faibles ou nulles et émettant peu de gaz à effet de serre et accroître la flexibilité des systèmes électriques pour réduire l'intensité carbone de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles conventionnels, notamment en faisant appel à diverses technologies à émissions de carbone faibles ou nulles, en augmentant la production d'énergies renouvelables et leur stockage, en utilisant des gaz à faible teneur en carbone, décarbonés ou renouvelables, en utilisant de l'énergie nucléaire, en déployant des technologies sophistiquées à haut rendement et à faible niveau d'émissions exploitant les combustibles fossiles, avec captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone, pendant la période de transition, et en tenant compte du fait que tous les pays n'ont pas le même avis sur différentes technologies ;

b) A également estimé qu'en plus de transformer les systèmes électriques existants pour parvenir à la neutralité carbone, il fallait également veiller à ce que ces systèmes soient flexibles et puissent devenir résilients. Un système est considéré comme flexible s'il est à même de répondre efficacement à la demande et de pallier les fluctuations des énergies renouvelables intermittentes telles que le solaire et l'éolien, ce qui est essentiel pour parvenir à un réseau électrique neutre en carbone ;

c) A souligné l'importance de la coopération régionale pour la création de conditions favorables à la connectivité énergétique, d'un bouquet énergétique diversifié reposant sur des énergies renouvelables, et du commerce de l'énergie, qui doit garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, dans la région de la CEE, et a estimé qu'il s'agissait d'un facteur décisif de l'amélioration des systèmes et de la sécurité énergétiques dans la région ;

d) A pris note avec satisfaction de la collaboration intersectorielle entre le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité et d'autres organes subsidiaires, notamment le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, le Groupe d'experts du gaz et le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, concernant l'amélioration de la fiabilité des systèmes électriques dans un contexte de transformation dans toute la région de la CEE ;

e) A estimé qu'il était fondamental d'améliorer la connectivité énergétique et le commerce de l'énergie grâce à un système de réseaux électriques interconnectés à l'échelle régionale pour renforcer la résilience du système énergétique et sa sécurité. Un système

électrique intégré et interconnecté pouvait faciliter un approvisionnement en électricité plus fiable, plus abordable et plus durable et permettre une décarbonisation poussée des systèmes énergétiques ainsi qu'une intégration plus efficace des capacités de production d'énergie renouvelable à grande échelle. Il était possible, grâce à une meilleure connectivité énergétique, d'améliorer la planification et la diversification des ressources ainsi que la mise en commun de l'énergie, et que tous ces éléments devraient être bénéfiques à l'économie, créer de nouveaux emplois et améliorer la parité femmes-hommes ;

f) S'est félicité de la collaboration avec la CESAP concernant le développement des capacités de production d'énergies renouvelables, le renforcement des réseaux d'électricité, de gaz naturel et d'hydrogène et l'intensification de la coopération régionale en matière énergétique aux fins de la conception et de la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans les pays membres des deux commissions, notamment dans le Caucase et en Asie centrale ;

g) A également souligné qu'il était important de rendre les systèmes énergétiques plus résilients dans d'autres pays de programme de la CEE et a demandé aux États membres d'appuyer les activités de renforcement des capacités en versant des ressources extrabudgétaires.

VII. Rechercher des gains d'efficacité systémique et promouvoir la transformation numérique dans la région de la Commission économique pour l'Europe (point 6 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/2023/14 – Progress report on High-Performance Buildings Initiative ;
ECE/ENERGY/GE.6/2023/3-ECE/ENERGY/GE.5/2023/3 – Principales considérations relatives à la cyber-résilience des systèmes énergétiques intégrés intelligents et solutions pour la garantir ;
ECE/ENERGY/GE.6/2023/4-ECE/ENERGY/GE.5/2023/4 – Améliorer l'efficacité et la fiabilité des systèmes énergétiques grâce à l'analyse des mégadonnées ;
ECE/ENERGY/GE.6/2023/6 – Advancing energy resilience and decarbonization across the ECE region: unleashing the potential of energy storage and demand-side flexibility.

36. Les participants à une table ronde ont souligné que, pour assurer la résilience des systèmes énergétiques de la région de la CEE, il convenait d'accorder une attention particulière à la généralisation de solutions privilégiant l'efficacité énergétique des systèmes afin de faire diminuer la production et la consommation d'énergie tout en répondant aux besoins économiques et sociétaux. Ils ont noté qu'il était nécessaire de prendre, à plus grande échelle et plus rapidement, des mesures en faveur de l'efficacité énergétique et de la décarbonisation dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie, des transports et dans d'autres secteurs d'utilisation finale. En outre, ils ont fait observer qu'il fallait de toute urgence opérer des transformations numérique et verte dans le système énergétique pour relever les défis pressants auxquels le monde est confronté, notamment pour opérer une transition énergétique durable, adopter des solutions à intensité de carbone faible ou nulle, lutter contre les changements climatiques et mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE.

37. À l'issue des débats, le Comité :

a) A rappelé les débats tenus à la soixante-dixième session de la Commission sur le thème transversal « Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe » et a pris note des possibilités offertes par les technologies numériques en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité énergétique à l'échelle du système. Il a souligné que la transition numérique pouvait beaucoup contribuer à optimiser le fonctionnement d'un système énergétique complexe et que cette transition et l'analyse des données pouvaient permettre d'améliorer, en temps réel et de façon intelligente, la connectivité du système énergétique et les gains

d'efficacité à l'échelle du système, ce qui devrait réduire davantage l'empreinte carbone dans toute la chaîne de valeur de l'énergie et poser les bases d'un avenir durable, respectueux de l'environnement et rationnel sur le plan énergétique ;

b) A déclaré que la transformation numérique du système énergétique était un processus complexe marqué par de nombreuses interdépendances entre beaucoup d'acteurs et s'accompagnait de nouvelles exigences de sécurité et de risques pour le respect de la vie privée, et qu'elle entraînerait peut-être des perturbations économiques nécessitant des mesures préventives et correctives vigoureuses. Il a constaté que sa concrétisation dépendait souvent des connaissances plutôt que des possibilités financières et qu'il fallait non seulement faire en sorte que les parties prenantes parviennent à un consensus et comprennent leur responsabilité dans un système énergétique fondé sur le numérique, mais aussi développer les compétences du personnel et informer les consommateurs pour leur faire accepter cette évolution ;

c) A pris note avec satisfaction des efforts déployés par le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et son Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie pour faciliter un dialogue constructif sur les politiques entre les experts de différents secteurs, appuyer l'élaboration des politiques en réfléchissant aux possibilités à saisir, évaluer les difficultés, les risques et les arbitrages associés à la transition numérique du système énergétique et chercher à éliminer les obstacles systémiques à cette transition dans le secteur de l'énergie ;

d) S'est félicité de la contribution apportée par l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie à la soixante-dixième session de la Commission, qui a permis d'orienter un échange de vues sur la transition numérique comme moyen de trouver un équilibre entre la sécurité énergétique, l'accessibilité économique et la durabilité environnementale dans un contexte marqué par l'évolution du secteur énergétique. Il a souligné que la transition numérique dans le domaine de l'énergie favorisait des flux de données plus transparents et harmonisés, des prévisions plus exactes concernant les taux d'utilisation de l'énergie et des signaux plus rapides du marché, éléments qui sont tous nécessaires pour une prise de décisions plus ciblée et pour que des arbitrages puissent être réalisés à l'échelle du système. Il a recommandé de continuer à appliquer des approches et des idées novatrices pour appuyer les transformations numérique et verte et, ainsi, favoriser le développement d'une énergie durable dans la région de la CEE ;

e) A également pris note avec satisfaction des activités du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique menées pendant la période intersessions par l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie et l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, notamment des études thématiques, la création de contenu et la promotion de politiques publiques dans les domaines correspondants, ainsi que leur adaptation en fonction des contextes nationaux, et la diffusion à grande échelle de conclusions et de recommandations au moyen de l'organisation ou de l'accueil de nombreuses réunions et manifestations internationales ou de la participation à celles-ci ;

f) A pris note du rapport d'activité de l'Initiative sur les bâtiments à haute efficacité énergétique et de la coopération dans le cadre du développement des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE. Il a confirmé à nouveau l'importance de l'Initiative dans le cadre du sous-programme Énergie durable. Conscient de ses incidences en matière de ressources, il a appuyé, pour éviter les activités faisant double emploi, la proposition visant à exploiter le savoir-faire disponible et à trouver des moyens de centraliser les efforts dans le cadre de programmes ou d'initiatives similaires, notamment le PNUÉ et son Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction, aux fins de l'administration du réseau de centres d'excellence de l'Initiative. Il a prié le secrétariat d'engager des démarches et de tenir les États membres au courant de l'avancement de ses activités par l'intermédiaire du Comité exécutif de la CEE.

VIII. Suivi de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe (point 7 de l'ordre du jour)

Document(s) : E/ECE/1503 – Rapport biennal de la Commission économique pour l'Europe.

38. Le Comité a noté avec satisfaction que le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie avaient contribué à la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe, consacrée aux transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE.

39. Le Comité a noté qu'à sa soixante-dixième session, la Commission avait souligné la nécessité de renforcer encore les travaux qu'elle mène pour mettre les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), dans le cadre de son mandat actuel, selon qu'il conviendrait et sous réserve de la disponibilité de ressources, et prié les Comités sectoriels concernés et les organes relevant directement du Comité exécutif, ainsi que leurs organes subsidiaires, de réfléchir aux moyens d'accroître l'influence de ses instruments pertinents de façon à promouvoir les transformations numérique et verte, notamment en proposant des solutions pour repérer, évaluer et combler les lacunes en matière de gouvernance et de bonnes pratiques. Le Comité a demandé aux États membres d'appuyer les activités de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie en allouant des ressources extrabudgétaires.

40. Le Comité a constaté que plusieurs décisions concrètes en rapport avec son mandat avaient été soumises pour examen au Conseil économique et social comme suite à la soixante-dixième session de la Commission, à savoir : i) la décision G (70), dans laquelle il est demandé que le guide des meilleures pratiques pour une gestion efficace au niveau national du méthane provenant des mines de charbon soit diffusé largement ; ii) la décision H (70), dans laquelle il est demandé que des mesures propres à assurer l'application des principes et prescriptions du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources à l'échelle mondiale soient prises ; iii) la décision I (70), dans laquelle il est demandé que le rôle du secrétariat de la CEE soit renforcé pour ce qui est d'aider les États membres à mettre en place des systèmes énergétiques résilients et à moderniser leurs systèmes de gestion des ressources. Toutes ces décisions ont été adoptées en tant que résolutions (publiées respectivement sous les cotes [E/RES/2023/18](#), [E/RES/2023/19](#) et [E/RES/2023/20](#)) lors du débat consacré à la gestion, pendant la réunion du Conseil économique et social⁹ qui s'est tenue à New York, le 25 juillet 2023.

IX. Assistance technique, activités de sensibilisation et de collaboration à l'échelle régionale (point 8 de l'ordre du jour)

A. Services consultatifs et activités de collaboration à l'échelle régionale

Document(s) : [ECE/ENERGY/2023/4](#) – Rapport sur les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable.

41. Le Comité a été informé des faits nouveaux survenus depuis sa dernière session dans le domaine des services consultatifs régionaux. Dans le rapport, il était question de l'ajustement des services consultatifs régionaux, notamment les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, opéré comme suite aux nombreuses difficultés engendrées par les différentes crises que connaît la région de la CEE. Il a été rendu compte

⁹ Débat consacré à la gestion (2023) de la réunion du Conseil économique et social (<https://www.un.org/ecosoc/en/2023-management-segment>).

des projets en cours sur le terrain, y compris de ceux qui avaient été lancés rapidement en réaction à ces difficultés, ainsi que des activités de collecte de fonds en cours. Plusieurs études et activités de renforcement des capacités ont été menées et engagées à la demande de pays de programme, notamment en Albanie, en Géorgie, en Ouzbékistan, en République de Moldova, en Serbie, au Tadjikistan et en Ukraine.

42. Le Comité a pris note avec satisfaction des résultats des activités des services consultatifs régionaux, a souligné l'importance déterminante de ces derniers et des activités de renforcement des capacités, en particulier dans les circonstances actuelles, et a demandé qu'il lui soit fait rapport sur ces services à sa trente-troisième session.

B. Projets extrabudgétaires et projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement

43. Le Comité s'est félicité du lancement des deux projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement (seizième tranche) qui appuient directement les travaux menés par l'ONU pour faire face à la triple crise planétaire caractérisée par les trois grandes difficultés interconnectées auxquelles le monde est actuellement confronté, à savoir les changements climatiques, la pollution et l'appauvrissement de la biodiversité. Ces projets, qui portent sur le renforcement des capacités nécessaires à la production durable, à l'utilisation et à la réutilisation des matières premières essentielles requises pour la transition vers la sobriété carbone et sur le renforcement de la sécurité énergétique et de la résilience au moyen de la transition énergétique, seront exécutés par la CEE et d'autres commissions régionales pendant la période 2023-2027.

44. Le Comité s'est félicité des résultats des projets financés par le Fonds commun pour les objectifs de développement durable et menés en Géorgie (renforcement de la résilience nationale en matière d'alimentation et d'énergie) et en Ukraine (gestion de la double crise alimentaire et énergétique en Ukraine grâce à des technologies innovantes et à des pratiques agricoles flexibles), dont la CEE a été l'un des partenaires d'exécution, et s'est dit favorable à la participation de la Commission à des projets conjoints avec d'autres entités du système des Nations Unies.

45. Le Comité s'est félicité des progrès accomplis dans le cadre des préparatifs du projet d'amélioration de l'efficacité énergétique de la chaîne d'approvisionnement mondiale du secteur du bâtiment et de ses produits, financé par l'Initiative internationale pour le climat (Allemagne). Ce projet, piloté par la CEE, associe 13 partenaires d'exécution et concerne les sept pays suivants : l'Arménie, la Géorgie, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, la République de Moldova, le Tadjikistan et l'Ukraine.

X. Perspectives : Travaux futurs du Comité de l'énergie durable (point 9 de l'ordre du jour)

A. Examen des résultats et de la planification du sous-programme

Document(s) : [ECE/ENERGY/2023/1](#) – Projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2024 ;
[ECE/ENERGY/32/2023/INF.1](#) – Outline of key components of the programme of work of the sustainable energy subprogramme for 2025.

46. Le Comité a déclaré que la gestion du méthane et la transition juste étaient en passe de devenir deux de ses priorités pour la période 2023-2024.

47. À l'occasion d'une table ronde animée par un modérateur, le Comité s'est penché sur l'état actuel des émissions mondiales de méthane, a examiné les accords et initiatives existants visant à réduire ces émissions et évalué leurs effets, et a réfléchi aux possibilités à saisir et aux difficultés à résoudre s'agissant des nouvelles techniques et méthodes de détection et de surveillance des émissions de méthane. Il a en outre appelé l'attention sur le

problème du méthane présent dans l'air de ventilation et expliqué pourquoi il était difficile à résoudre, examiné les solutions disponibles et présenté les travaux menés actuellement dans ce domaine par le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste.

48. À l'issue des débats, le Comité :

a) S'est félicité que la gestion du méthane soit la priorité des travaux du secrétariat, du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste et du Groupe d'experts du gaz dans le cadre des préparatifs du Forum mondial sur le méthane (Genève, 18-20 mars 2024). Il a également noté avec satisfaction que pendant le Forum, des débats seraient consacrés aux travaux de la CEE dans ce domaine, et il a invité les États membres à participer activement à cet événement ;

b) Rappelant qu'une bonne gestion des émissions de méthane provenant du secteur de l'énergie était un des moyens les plus efficaces de lutter contre les changements climatiques à court terme, a fait observer que les résultats les plus récents des initiatives visant à réduire ces émissions ne contribuaient pas suffisamment à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, en partie, au moins, parce que cette question était devenue très politisée dans certains pays et au niveau international. Dans ce contexte, le Comité a demandé aux États membres de s'efforcer d'adopter des règles qui permettent de limiter les émissions de méthane dans leur secteur énergétique et prié le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste et le Groupe d'experts du gaz de se concerter davantage avec les décideurs afin de les sensibiliser des avantages de la réduction des émissions de méthane et pour leur proposer des mesures à cet effet ;

c) Rappelant que, pour agir sur les émissions de méthane, il fallait en connaître précisément les sources à tous les niveaux, a noté qu'en s'appuyant sur des données mesurées, les décideurs seraient mieux en mesure d'évaluer correctement les possibilités d'atténuation et d'élaborer des politiques appropriées. À ce propos, il a exhorté les États membres à s'efforcer d'améliorer la disponibilité et la transparence des données sur les émissions de méthane provenant de leur secteur énergétique et prié le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste et le Groupe d'experts du gaz d'envisager d'élaborer des lignes directrices concernant la publication de données relatives aux sources sur des sites d'information en ligne accessibles au public, en collaboration avec l'Observatoire international des émissions de méthane, dont la CEE est un des membres partenaires ;

49. Dans le cadre d'une table ronde, des experts ont présenté une nouvelle manière de penser le charbon, selon laquelle il n'est pas simplement considéré comme un combustible, mais comme une ressource à usages multiples, ce qui élargit considérablement le champ des possibilités en ce qui concerne les stratégies de transition juste. Le Comité a souligné qu'il était de plus en plus évident et reconnu qu'il fallait faire appel à de nouvelles technologies permettant de satisfaire les besoins énergétiques des pays développés et des pays en développement dans le cadre de leur transition vers des énergies propres, et que, bien qu'au niveau mondial, l'utilisation du charbon soit plus ou moins en déclin, sa valeur en tant que ressource essentielle face aux besoins naissants des économies fondées sur des énergies propres était encore très peu exploitée. Les participants ont souligné qu'il ne fallait pas brûler le charbon pour produire de l'énergie et que sa vraie valeur résidait plutôt dans le fait qu'il pouvait être raffiné et utilisé pour l'exploitation de ressources de grande valeur telles que le graphène, les nanotubes de carbone, le lithium, les terres rares, le cobalt, le manganèse et d'autres matières.

50. À l'issue des débats, le Comité :

a) S'est félicité que le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste ait pris l'initiative de placer le thème important et actuel de la « transition énergétique juste » au centre de ses travaux en 2024 et a prié tous ses organes subsidiaires de se pencher sur cette question transversale et de réfléchir à des activités communes susceptibles d'aider à accélérer une transition énergétique juste dans toute la région de la CEE ;

b) A relevé que le charbon, utilisé comme ressource à usages multiples plutôt que comme combustible, pourrait satisfaire les besoins des économies fondées sur des énergies propres et, partant, élargir considérablement l'éventail de possibilités en ce qui concerne les stratégies de transition juste, et a prié le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste d'envisager d'élaborer un cadre théorique sur le rôle que pourrait jouer le charbon dans une économie verte et de mettre ses conclusions à l'essai dans le cadre d'un projet pilote. Il a invité les États membres à participer à ces travaux et à se porter volontaires pour accueillir le projet ;

c) A pris note avec satisfaction du lancement du projet visant à évaluer l'état de préparation de l'Albanie en prévision d'une transition juste, notamment grâce à l'élaboration d'une base de données SIG (système d'information géographique) caractérisant les régions minières albanaises, et a prié le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste d'envisager d'élaborer un indice présentant l'état de préparation d'un pays donné en prévision d'une transition juste ;

d) A demandé que, dans la mesure du possible, les questions de genre et les questions intergénérationnelles continuent d'être prises en compte dans toutes les activités du sous-programme. Il a également demandé qu'un point consacré aux questions de genre et un autre aux questions intergénérationnelles soient inscrits à l'ordre du jour de sa trente-troisième session ;

e) Le secrétariat a présenté le projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2023 ([ECE/ENERGY/2023/1](#)). Ce document correspond au projet de budget-programme de la CEE pour 2024 (A/78/6 (Sect. 20)), qui a été examiné par le Comité exécutif de la CEE en décembre 2022 et soumis à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dix-huitième session. Il a été établi selon le format annuel présenté en 2020 conformément à la résolution 72/266 de l'Assemblée générale et complété en tenant compte des résolutions [74/251](#), [75/243](#) et [76/245](#).

f) A adopté le projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2024 ([ECE/ENERGY/2023/1](#)) et recommandé qu'il soit soumis au Comité exécutif de la CEE afin qu'il l'approuve, et a demandé qu'un projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2025 lui soit présenté pour adoption à sa prochaine session ;

g) A noté et approuvé les modifications qu'il est proposé d'apporter au programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2025 ([ECE/ENERGY/32/2023/INF.1](#)) et a prié le secrétariat de tenir compte de ces modifications dans le projet de plan-programme du sous-programme Énergie durable pour 2025.

B. Approbation de documents

Document(s) : [ECE/ENERGY/2023/2](#) – Calendrier provisoire des réunions organisées dans le cadre du sous-programme Énergie durable en 2024 ;
[ECE/ENERGY/2023/3](#) – Version révisée du calendrier des publications pour 2023 et projets de calendrier des publications pour 2024 et 2025 ;
[ECE/ENERGY/2023/5](#) – Plan de travail du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste pour 2024-2025 ;
[ECE/ENERGY/2023/6](#) – Plan de travail du Groupe d'experts du gaz pour 2024-2025 ;
[ECE/ENERGY/2023/7](#) – Plan de travail du Groupe d'experts de la gestion des ressources pour 2024-2025 ;
[ECE/ENERGY/2023/8](#) – Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2024-2025 ;
[ECE/ENERGY/2023/9](#) – Plan de travail du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité pour 2024-2025 ;

[ECE/ENERGY/2023/10](#) – Plan de travail du Groupe d’experts de l’efficacité énergétique pour 2024-2025 ;

[ECE/ENERGY/2023/15](#) – Nouveaux éléments concernant l’Équipe spéciale de l’hydrogène et étapes suivantes.

51. Le Comité a recommandé qu’une série de documents visant à appuyer l’exécution des activités dans les domaines prescrits soit soumise au Comité exécutif de la CEE pour approbation, si nécessaire.

52. Le Comité a approuvé le calendrier provisoire des réunions pour 2024 ([ECE/ENERGY/2023/2](#)) ainsi que la version révisée du calendrier des publications pour 2023 et le projet de calendrier des publications pour 2024 et 2025 ([ECE/ENERGY/2023/3](#)).

53. Le Comité a approuvé les plans de travail de ses six organes subsidiaires : le plan de travail du Groupe d’experts du méthane provenant des mines de charbon et de l’action pour une transition juste pour 2024-2025 ([ECE/ENERGY/2023/5](#)), la version modifiée du plan de travail du Groupe d’experts du gaz pour 2024-2025 ([ECE/ENERGY/2023/6](#)), le plan de travail du Groupe d’experts de la gestion des ressources pour 2024-2025 ([ECE/ENERGY/2023/7](#)), le plan de travail du Groupe d’experts de l’énergie renouvelable pour 2024-2025 ([ECE/ENERGY/2023/8](#)), le plan de travail du Groupe d’experts des systèmes de production moins polluante d’électricité pour 2024-2025 ([ECE/ENERGY/2023/9](#)) et le plan de travail du Groupe d’experts de l’efficacité énergétique pour 2024-2025 ([ECE/ENERGY/2023/10](#)).

54. Le Comité a approuvé la prorogation du mandat des Groupes d’experts des systèmes de production moins polluante d’électricité, du méthane provenant des mines de charbon et de l’action pour une transition juste, de l’efficacité énergétique, du gaz et de l’énergie renouvelable pour la période 2024-2025, avec possibilité de prolongation supplémentaire.

55. Le Comité a approuvé la prorogation du mandat de l’Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l’efficacité énergétique des bâtiments pour la période 2024-2025 ainsi que le mandat lui-même tel qu’il figure dans l’annexe du document [ECE/ENERGY/2023/10](#).

XI. Élection du Bureau (point 10 de l’ordre du jour)

56. Le Comité a constaté que l’harmonisation et la modernisation du règlement intérieur des organes subsidiaires de la CEE faisaient actuellement l’objet de discussions et prié le secrétariat de lui rendre compte, à sa trente-troisième session, des incidences d’une telle démarche sur son propre règlement intérieur.

57. Le Comité a élu Tofiq Hasanzada (Azerbaïdjan), Morten Evjenth Lindbæck (Norvège) et Denise Mulholland (États-Unis d’Amérique) à la vice-présidence pour la période allant de la fin de sa trente-deuxième session à la fin de sa trente-quatrième session, à moins que les discussions relatives aux règlements intérieurs qui se tiennent actuellement au niveau de la Commission n’aient des incidences sur son propre règlement intérieur. Il a remercié les vice-présidents sortants, Emir Farhadzada (Azerbaïdjan), Pawel Pikus (Pologne), Jean-Christophe Füeg (Suisse) et Emily Grubert (États-Unis d’Amérique) pour les services rendus au Bureau.

58. Jürgen Keinhorst (Allemagne) a été élu Président du Bureau, et Tofiq Hasanzada (Azerbaïdjan), Admir Softic (Bosnie-Herzégovine), Romeo Mikautadze (Géorgie), Chokan Laumulun (Kazakhstan), Morten Evjenth Lindbæck (Norvège), Farhod Bilolzoda (Tadjikistan), Yaroslav Demchenkov (Ukraine) et Denise Mulholland (États-Unis d’Amérique) ont été élus vice-président(e)s.

59. Les président(e)s des organes subsidiaires du Comité – actuellement, Karen Hanghøj (Groupe d’experts de la gestion des ressources), Jim Robb (Groupe d’experts des systèmes de production moins polluante d’électricité), Raymond Pilcher (Groupe d’experts du méthane provenant des mines de charbon et de l’action pour une transition juste), Francisco de la Flor Garcia (Groupe d’experts du gaz), Stefan Buettner (Groupe d’experts de l’efficacité énergétique) et Kostiantyn Gura (Groupe d’experts de l’énergie renouvelable) – sont vice-président(e)s *ex officio* du Comité.

XII. Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour)

60. Le Comité a prié le secrétariat d'entamer les préparatifs de sa trente-troisième session, qui se tiendra du 18 au 20 septembre 2024 à Genève, pendant la Semaine de l'énergie durable 2024, en élaborant notamment un projet d'ordre du jour, un projet de rapport et tous les documents connexes nécessaires à l'exécution du programme de travail du sous-programme Énergie durable de la CEE pour 2025.

61. Le Comité a remercié toutes les parties prenantes non gouvernementales de leurs contributions assidues aux travaux du sous-programme Énergie durable et renouvelé son souhait d'associer le secteur privé à ses activités et à ses réunions.

XIII. Adoption du rapport et clôture de la session (point 12 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/149 – Rapport du Comité de l'énergie durable sur les travaux de sa trente-deuxième session.

62. Le Comité a adopté le rapport sur les travaux de sa trente-deuxième session (ECE/ENERGY/149), sous réserve d'éventuelles modifications de forme à y apporter.
